

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 6 février 2024, à 19h30, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Audrey Charest
Michel Moreau
Justine Bouchard
Mathieu Lavigne

Absents : Yvan Charest
Aglée D'Auteuil
Sylvain Proulx

Assistance : 5

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Mathieu Lavigne, maire suppléant et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de décembre 2023.
4. Programme 4500 bornes Hydro-Québec.
5. Règlement de traitement des élus.
6. PAVL entretien.

4865



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

7. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Demandes diverses.
8. Période de questions.
9. Fin de la séance.

24-02-9697

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

24-02-9698

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 9 Janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, tel que présenté.

Adoptée

24-02-9699

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Les journaux des déboursés numéro 1184 au montant de 81 068,85\$, le numéro 1185 au montant de 13 337,10\$, le numéro 1186 au montant de 10 978,97\$, le numéro 1187 au montant de 21 469,50\$, le numéro 1188 au montant de 24 145,00 et le journal des salaires au montant de 35 707,94\$ pour le mois de DÉCEMBRE 2023 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par madame Justine Bouchard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 43 981,71\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 décembre 2023 soit et est déposé.

Adoptée

24-02-9700

PROGRAMME 4500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu l'approbation d'aide financière pour le programme 4500 bornes d'Hydro-Québec afin de rejoindre le Circuit électrique et doter nos infrastructures de 4 bornes sur piédestal SmartTwo;

IL EST PROPOSÉ par madame Justine Bouchard DE nommer madame Jolyane Houle à titre de représentante de la municipalité de Dosquet afin d'agir et signer pour et au nom de la municipalité relativement à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que la contribution financière en découlant.

Adoptée

24-02-9701

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-467 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS.

Avis de motion est donné par monsieur Michel Moreau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2024-476 modifiant le règlement 2022-467 relatif au traitement des élus.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

24-02-9702

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-467 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS.

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable par monsieur Michel Moreau, à la séance ordinaire du 6 février 2024 et que ce dernier procède à la présentation du projet de règlement 2024-476 modifiant le règlement 2022-467 relatif au traitement des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au dépôt du projet de règlement tel que suit;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 7 sera modifié comme suit :

ARTICLE 7

Pour toutes présences à un comité plénier, les conseillers pourront recevoir un montant compensatoire déterminé au budget annuellement. (Référence de 75,00\$ pour 2024, réparti de cette façon : 50,00\$ en salaire et 25,00\$ en allocation).

ARTICLE 3

Le présent règlement a effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

24-02-9703

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 19 038\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Charest, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Demandes diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

24-02-9704

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par madame Justine Bouchard, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h05.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale